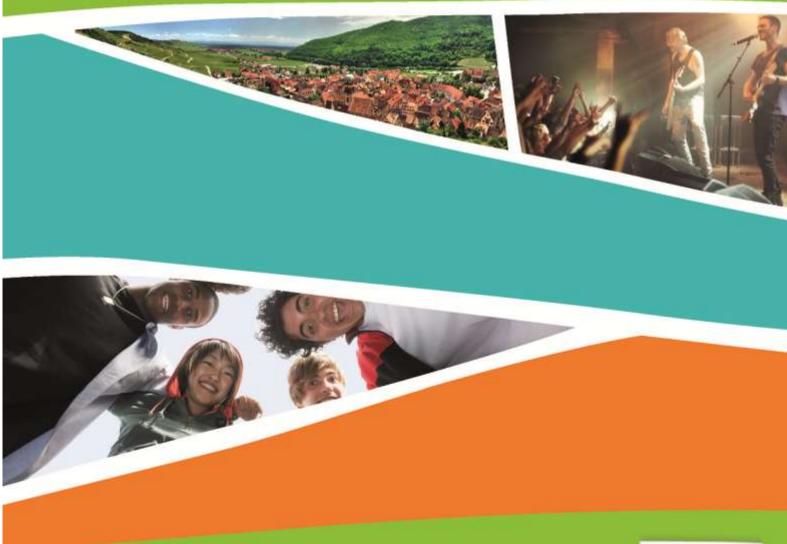


FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE



Mot du président

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC Alsace) est née en 1968 de la volonté d'acteurs associatifs bénévoles de répondre à des besoins d'encadrement de la jeunesse sur le temps libre et de rendre accessible la culture et le sport en milieu rural.

Son évolution, au fil des années, l'a amenée à accompagner les territoires dans une démarche globale d'animation. Ses quatre secteurs d'activité - vie associative, enfance, jeunesse et formation - sont en prise directe avec le quotidien des citoyens et se croisent, se complètent autour d'un projet global d'éducation populaire. Dans cette école de la vie, chacun peut ainsi progresser et s'épanouir à tous les âges et sans distinction sociale.

La FDFC Alsace s'appuie sur un socle de valeurs telles la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté. Elle se positionne avant tout comme un acteur du « vivre ensemble » sur les territoires.

Patrick Ravinel

Adhérer à la FDFC Alsace

Votre adhésion à la FDFC Alsace

En tant que bénéficiaire du service proposé, vous êtes adhérent à la FDFC Alsace en qualité de membre usager et votre enfant bénéficie à ce titre d'une assurance individuelle accident.

Nous vous encourageons à devenir membre actif afin de participer à une dynamique collective d'échanges, de mutualisation et de co-construction, de faire évoluer le projet éducatif, de promouvoir et partager les valeurs de l'association.

Pour en savoir plus : www.foyers-clubs-alsace.org

Le secteur Enfance

« Faire de chaque enfant un citoyen à part entière »

Le secteur enfance s'appuie sur un réseau de 24 accueils de loisirs permanents péri et extrascolaires.

La vie en collectivité est au centre de notre engagement. Il s'agit de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver leur place au sein d'un groupe.

Les espaces d'accueil et d'animation favorisent l'intégration dans la collectivité.

La diversité des groupes encourage la mixité sociale et culturelle et permet de confronter l'enfant à différentes situations de vie et de rencontre.

A travers ces espaces d'accueil et d'animation, la FDFC Alsace développe des projets divers, riches et expérimentaux, respectueux de l'enfant, de son développement et de ses rythmes de vie.

Dans ces structures qui sont autant de lieux d'aventures individuelles et collectives, les équipes pédagogiques veillent à élaborer avec les enfants un espace de vie autour de règles et de projets communs.

L'engagement et les principes éducatifs de la FDFC Alsace se déclinent autour d'un projet éducatif.

Les 4 axes du projet éducatif

Aider l'enfant à se construire

La vie en collectivité, avec les autres, au sein d'un groupe, n'est pas innée. Il s'agit pour la FDFC Alsace de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver une place au sein d'un groupe.

S'inscrire dans une démarche de co-éducation

La FDFC Alsace veille à structurer la complémentarité entre l'école, la famille et les services de l'enfance afin de permettre une inter action et des synergies positives entre ces différents acteurs.

Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure

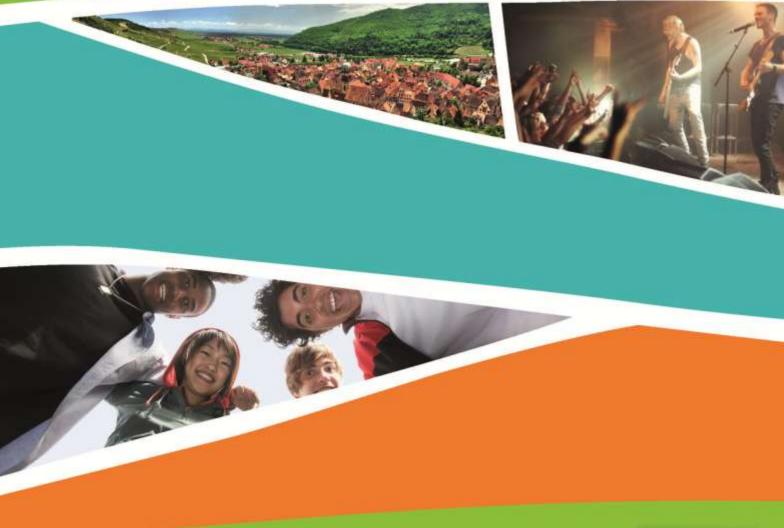
Les espaces d'accueil et d'animation de la FDFC Alsace sont des lieux de développement et d'épanouissement personnel. Ils sont également des lieux d'aventures individuelles et collectives. Ils doivent permettre à chacun de vivre des temps nouveaux.

Favoriser la découverte au développement durable

Les projets développés par la FDFC Alsace s'inscrivent dans les 3 dimensions de l'éducation durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.



FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE



INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs.

Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DE LA STRUCTURE

Accueil de loisirs de Landser Adresse : rue des Cygnes Téléphone : 03 89 26 85 98

Mail: clsh.landser@mouvement-rural.org

ADHESION

L'accueil de loisirs est géré par l'association FDFC Alsace. A ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 11 euros par enfant inscrit. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association et à une assurance individuelle accident pour l'enfant. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le paiement de l'adhésion s'effectue obligatoirement par un paiement spécifique.

CRITERES

L'accueil de loisirs périscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés à Landser et résidant prioritairement sur les communes de Landser et Schlierbach.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au directeur de l'accueil. Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

HORAIRES & FONCTIONNEMENT

TEMPS D'ACCUEIL

Temps périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h puis de 11h30 à 13h30 et de 16h à 18h30.

Temps d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires : de 7h à 18h30 Pas d'accueil les mercredis. Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure: 18h30 en temps périscolaire et pendant les vacances scolaires.

Seules les informations transmises d'adulte à adulte seront considérées. Nous vous remercions de privilégier une transmission par écrit (mail).

PERMANENCES

Les permanences seront affichées directement à l'accueil de loisirs et communiquées aux familles par mail dès septembre.

Possibilité également de prendre rendez-vous avec le directeur de l'accueil périscolaire.

TARIFICATION & FACTURATION

TARIFICATION

Les tarifs sont calculés selon les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge.

La famille devra présenter l'avis d'imposition n-1 avant le 31 octobre, pour établir la tarification. Une rétrocession sera possible jusqu'à cette date. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de remboursement des sommes perçues. La tarification au plus juste prendra effet à la date de présentation de l'avis d'imposition si ce dernier est présenté après le 31 octobre.

Toute heure entamée est due, à l'exception de la tranche horaire de 18h à 18h30 qui est facturée à la demie heure.

***TARIFS en vigueur 2023/2024 susceptibles d'évoluer

Habitants Landser et Schlierbach	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Famille 1 enfant	M <2430€	2430€ <m<3159€< td=""><td>3159€<m<4131€< td=""><td>4131€<m<5400€< td=""><td>M >5400€</td></m<5400€<></td></m<4131€<></td></m<3159€<>	3159€ <m<4131€< td=""><td>4131€<m<5400€< td=""><td>M >5400€</td></m<5400€<></td></m<4131€<>	4131€ <m<5400€< td=""><td>M >5400€</td></m<5400€<>	M >5400€
Famille 2 enfants	M <2916€	2916€ <m<3645€< td=""><td>3645€<m<4617€< td=""><td>4617€<m<5886€< td=""><td>M >5886€</td></m<5886€<></td></m<4617€<></td></m<3645€<>	3645€ <m<4617€< td=""><td>4617€<m<5886€< td=""><td>M >5886€</td></m<5886€<></td></m<4617€<>	4617€ <m<5886€< td=""><td>M >5886€</td></m<5886€<>	M >5886€
Famille 3 enfants et +	M <3888€	3888€ <m<4617€< td=""><td>4617€<m<5589€< td=""><td>5589€<m<6858€< td=""><td>M >6858€</td></m<6858€<></td></m<5589€<></td></m<4617€<>	4617€ <m<5589€< td=""><td>5589€<m<6858€< td=""><td>M >6858€</td></m<6858€<></td></m<5589€<>	5589€ <m<6858€< td=""><td>M >6858€</td></m<6858€<>	M >6858€

Prestations Périscolaire	Tarif à l'heure Landser + Schlierbach	Tarif à l'heure Autres communes	TARIF MIDI Landser + Schlierbach	TARIF MIDI Autres communes
T1	1.73€	2.28€	9.13€	10.22€
Т2	2.02€	2.61€	9.70€	10.88€
Т3	2.28€	2.97€	10.22€	11.60€
T4	2.55€	3.32€	10.77€	12.30€
Т5	2.84€	3.68€	11.35€	13.02€

Prestations VACANCES	Tarif journée repas inclus Landser + Schlierbach	Tarif journée autres communes	Tarif 1/2 journée Landser + Schlierbach	Tarif 1/2 journée Autres communes
T1	19.46€	23.25€	10.30€	12.36€
T2	20.54€	24.88€	11.33€	13.39€
Т3	21.70€	26.06€	12.36€	13.91€
T4	22.87€	27.25€	13.39€	14.42€
T5	23.97€	28.35€	14.42€	15.45€

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1

ENVOI DES FACTURES

Les factures sont diffusées par mail entre le 1er et le 5 du mois. Elles sont à régler avant le 10 de chaque mois.

MODALITES DE PAIEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer directement auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou à la FDFC Alsace, 4 rue des castors 68200 MULHOUSE. Ils peuvent se faire :

- En ligne dans votre espace personnel sur le Portail Famille
- Par chèque à l'ordre de la FDFC Alsace
- En espèces : 1 reçu validant le règlement vous sera transmis, il doit être conservé par les parents en cas de contestation.
- Par CB en appelant le siège au 03 89 33 28 33
- Par titre CESU

A noter : les CESU de l'année en cours sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, mais ils ne peuvent pas servir à payer les factures de l'année suivante.

Exemple : les CESU 2022 peuvent payer uniquement les factures de janvier à décembre 2022.

De plus, la carte d'adhésion ne peut pas être réglée avec un titre CESU.

Les mercredis peuvent être réglés par Bons CAF. Les ALSH Vacances peuvent être réglés par chèque ANCV et par bons CAF.

Merci de ne pas transmettre de règlement à l'école ou aux animateurs pendant les trajets avec ou sans enfants.

RAPPEL

En cas de non paiement de la facture vous recevrez un rappel. Si la facture n'est pas payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant et de l'exclure jusqu'au paiement complet des factures impayées.

DELAIS DE PREVENANCE

Mon enfant sera absent le	Je préviens avant le
Lundi midi	jeudi avant 10h30 (de la semaine précédente)
Lundi soir	vendredi avant 16h (de la semaine précédente)
Mardi midi	vendredi avant 10h30 (de la semaine précédente)
Mardi soir	lundi avant 16h
Jeudi midi	Mardi avant 10h30
Jeudi soir	Mercredi avant 16h
Vendredi midi	mercredi avant 10h30
Vendredi soir	jeudi avant 16h



Les délais de prévenance s'appliquent en toute circonstance.

Toute absence doit être signalée : maladie, absence ou grève de l'enseignant, sortie scolaire, ou toute situation imprévue.

Si l'absence est signalée :

Dans le délai de prévenance via le Portail Famille : rien n'est facturé.

Hors délai de prévenance, tout sera facturé (repas + heures de garde)

Hors délai de prévenance auprès du directeur et avec certificat médical, dans le mois en cours, uniquement le repas sera facturé

Dans tous les cas, si l'absence n'est pas signalée :

Tout sera facturé (repas + heures de garde)

PORTAIL FAMILLE

Toute demande d'inscription ou de modification devra être effectuée via le Portail Famille.

A noter : suspension du fonctionnement du portail pendant les périodes de vacances scolaires. Néanmoins, les règlements de factures sont encore possibles.

MEDICAMENTS / ORDONNANCE / ALLERGIES

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids si nécessaire. Les prescriptions homéopathiques répondent à la même règle.

Merci de nous signaler toute allergie alimentaire ou médicamenteuse pour que nous puissions en tenir compte.

RESPONSABILITE / SECURITE

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou des personnes autorisées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil. Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription). Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

EXCLUSION

Une exclusion peut être prononcée par le directeur de l'accueil périscolaire en accord avec le directeur de la FDFC Alsace dans les cas suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de la fermeture de la structure
- Non paiement des factures (cf FACTURATION)
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline : manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants et leur famille sont seuls responsables de ce qu'ils apportent à l'accueil. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations de vêtements, bijoux, jouets ou jeux même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de la perte, ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant.

BIEN ETRE & CONFORT DE L'ENFANT

Chaque enfant sera en possession d'un équipement adapté à la saison, une gourde, une casquette, un équipement adapté à la neige à la pluie ...

Nous sommes amenés à nous déplacer en extérieur : il est donc nécessaire de prévoir les tenues en fonction de la météo.

Pour les plus jeunes :

- les tétines, doudous ou tout autre objet de transition qui permettent à l'enfant de garder un lien avec ses parents et de le rassurer sont les bienvenus.
- Prévoir un sac avec des affaires de rechange notés au nom de l'enfant (sous vêtements, chaussettes, pantalon et tee-shirt) à laisser au crochet de l'enfant.



FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE



Accueil de loisirs périscolaire de LANDSER

2023-2024

L'accueil de loisirs périscolaire est une formidable opportunité pour un territoire, il contribue à son attractivité, il permet également d'accompagner les évolutions sociétales (disparition des modes de garde traditionnels, mobilité professionnelle, féminisation de l'emploi...). Il favorise également l'implantation de nouveaux habitants sur une commune.

C'est ensuite une formidable opportunité éducative à la condition qu'il réponde aux enjeux et objectifs suivants :

- Concilier attentes des familles et besoins de l'enfant.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de découverte et d'apprentissages pour l'enfant
- Associer les familles à la vie de l'accueil de loisirs, pour en faire un lieu de coéducation et d'éducation partagée.

Le fonctionnement

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h, les enfants sont pris en charge puis conduits à l'école. Puis, sur la pause méridienne, les enfants sont pris en charge depuis les écoles de Landser, se rendent à pied sur le lieu de restauration et reconduits à l'école après le repas.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'accueil du soir. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles de Landser puis récupérés par les familles à la structure périscolaire.

Les tarifs

Adhésion annuelle à la FDFC ALSACE
 (ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC ALSACE)

Votre dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'à la seule condition d'être à jour de

***TARIFS en vigueur 2023/2024 susceptibles d'évoluer

Habitants Landser et Schlierbach	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Famille 1 enfant	M <2430€	2430€ <m<3159€< td=""><td>3159€<m<4131€< td=""><td>4131€<m<5400€< td=""><td>M >5400€</td></m<5400€<></td></m<4131€<></td></m<3159€<>	3159€ <m<4131€< td=""><td>4131€<m<5400€< td=""><td>M >5400€</td></m<5400€<></td></m<4131€<>	4131€ <m<5400€< td=""><td>M >5400€</td></m<5400€<>	M >5400€
Famille 2 enfants	M <2916€	2916€ <m<3645€< td=""><td>3645€<m<4617€< td=""><td>4617€<m<5886€< td=""><td>M >5886€</td></m<5886€<></td></m<4617€<></td></m<3645€<>	3645€ <m<4617€< td=""><td>4617€<m<5886€< td=""><td>M >5886€</td></m<5886€<></td></m<4617€<>	4617€ <m<5886€< td=""><td>M >5886€</td></m<5886€<>	M >5886€
Famille 3 enfants et +	M <3888€	3888€ <m<4617€< td=""><td>4617€<m<5589€< td=""><td>5589€<m<6858€< td=""><td>M >6858€</td></m<6858€<></td></m<5589€<></td></m<4617€<>	4617€ <m<5589€< td=""><td>5589€<m<6858€< td=""><td>M >6858€</td></m<6858€<></td></m<5589€<>	5589€ <m<6858€< td=""><td>M >6858€</td></m<6858€<>	M >6858€

Prestations Périscolaire	Tarif à l'heure Landser + Schlierbach	Tarif à l'heure Autres communes	TARIF MIDI Landser + Schlierbach	TARIF MIDI Autres communes
T1	1.73€	2.28€	9.13€	10.22€
T2	2.02€	2.61€	9.70€	10.88€
Т3	2.28€	2.97€	10.22€	11.60€
T4	2.55€	3.32€	10.77€	12.30€
T5	2.84€	3.68€	11.35€	13.02€

Prestations VACANCES	Tarif journée repas inclus Landser + Schlierbach	Tarif journée autres communes	Tarif 1/2 journée Landser + Schlierbach	Tarif 1/2 journée Autres communes
T1	19.46€	23.25€	10.30€	12.36€
T2	20.54€	24.88€	11.33€	13.39€
Т3	21.70€	26.06€	12.36€	13.91€
T4	22.87€	27.25€	13.39€	14.42€
T5	23.97€	28.35€	14.42€	15.45€

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1

Renseignements et Inscriptions

A l'accueil de loisirs - rue des Cygnes à Landser

Tél: 03.89.26.85.98

clsh.landser@mouvement-rural.org









TAF	RIF:
(cadre r	éservé à l'accueil de loisirs)
	Occasionnel Régulier

Accueil de loisirs périscolaire de LANDSER

Enfant

Nom : Prénom :	
Féminin □ Masculin □ Né(e) le :	
Lieu de naissance : Département ou pays :	
Ecole : Classe :	
Frères et sœurs :né(e) le	
né(e) le	
né(e) le	
Régime alimentaire □ Repas du jour □ Repas sans viande Remarque	:
Recommandations particulières Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement ?	
Votre enfant est-il porteur de handicap □Oui □Non Si oui, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le directeur/trice de l'accueil afin de préparer sa venue.	
Votre enfant a-t-il une reconnaissance liée à son Handicap (MDPH) ? □Oui □Non □En cours □ P.A.I. (Projet d'accueil individualisé), si oui, veuillez nous le transmettre	
Parents	
Je soussigné(e) responsable légal ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur	
Je soussigné(e) responsable légal	
De soussigné(e) responsable légal	
Je soussigné(e) responsable légal	
Je soussigné(e) responsable légal	
De soussigné(e) responsable légal	
Je soussigné(e) responsable légal □ Parent 1 □ Parent 2 □ Tuteur Parent 1: Nom: Prénom:	
Parents Je soussigné(e) responsable légal	
Parent 1 Parent 2 Tuteur	

J Occasio J Régulier	nnel (fournir plan	ning au mois)		s périscolaire	
	Accueil du matin de 7h à 8h	Pause déjeuner	Périscolaire Accueil du soir 16h00-18h30	* Précisez toute autre spécificité (semaine paire, impaire,)	
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					
Je soussig	, , ,		☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur		
lo couccio	aná(a)		□ Parent 1 (Doront 2 D Tutour	
•	, , ,				
responsab	le légal de l'enfar	nt		(nom, prénom)	
prat		ntions d'urgence	, éventuellement	gner mon enfant et à faire sous anesthésie générale,	
	•	•	subi les vaccinat ivités de plein-air.	ions exigées par la loi et a	
 Auto loisi 	-	nes suivantes à	venir chercher r	non enfant à l'accueil. de	
d'ac	ctivités proposées	s par l'accueil Ol	JI □ NON □	s le cadre d'animations ou let à utiliser ces photos rs ou de la FDFC ALSACE.	
Engage	ement				
L'inscrip	otion au périscola	ire vaut l'accepta	tion du règlement	intérieur.	
Fait à Signature			, le		



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FICHE	SA	NITA	VIRE
DE	LIA	ISO	N

1 - ENFANT		
NOM :		N_80
PRÉNOM :		
DATE DE NAISSA	ANCE :	
GARÇON 🗖	FILLE 🛄	

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES (enfant né à partir du 01/01/2018)	DATES
BÇG				Coqueluche	
Diphtérie-Tétanos-				Haemophilus Influenzae type b (HIB)	
Polyomyélite				Hépatite B	
Autres (précisez)				Pneumocoque	
				Méningocoque C	
			.1	Rougeole-Oreillons-Rubéole	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION: LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non non son non son non son i oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEIA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÚ	SCARLATINE
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUL NON
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	ORBILLONS	
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	
001 404	OOI NON	THOM THOM	I GOI HON	
RECISEZ LA CAUSE	DE L'ALLERGIE ET LA	CONDUITE A TENIR	(si automédication le sig	gnaler)

****************************			***********************	

INDIQUEZ CI-A	APRÈS:
	DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,
RÉÉDUCATION) E	N PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE .
4 - PECOMMA	NDATIONS UTILES DES PARENTS
PRÉCISEZ.	ORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC
PRECISEZ.	
	BLE DE L'ENFANT
NOM	PRÉNOM
ADRESSE (PENDA	NT LE SÉJOUR)
TÉL. FIXE (ET POR	(TABLE), DOMICILE : BUREAU : BUREAU :
	MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)
	responsable légal de l'enfant , déclare
	ignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
l'enfant.	(traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
r emant.	
Date :	Signature :
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
OBSERVATIONS	5

......



VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS